

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 659 13 mars 2012

SOMMAIRE

AAIL Holdings Sarl	31626	La Rose S.A	31624
ASO Lux 2 S.à r.l	31601	LCI Holding S.à r.l	31629
A.T.U. Luxembourg S.à r.l	31597	Leto Investments S.à r.l	31619
Cameron Lux Apme Sàrl	31605	Lone Star Capital Investments S.à r.l	31607
Cameron Lux Aud Sàrl	31611	Longevity Group International Holding S	i.à
Cameron Lux BRL Sàrl	31615	r.l	31588
Cameron LUX CAD Sàrl	31630	LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l.	
Cameron Lux II S.à r.l	31587	Lupercus Partners S.A	31618
CS Hypermarkets No. 3 S.à r.l	31615	Magicbox S.A	
Diffuuss Luxembourg S.à r.l	31622	Mapping International S.A	
Euler Hermes Ré	31586	Marcenaire S.A	31626
European Society of Oncology Pharmacy		Marcenaire S.A	31630
	31608	MP Kings Lyric S.à r.l	31591
Fondation Helping Hand	31617	Nanzenji	31589
Fucap S.à r.l	31610	NEFIDF GP S.à r.l	31612
Garlaban S.A	31587	OCM Luxembourg Tekni-Plex Holdings	
Garlaban S.A., SPF	31587	S.à r.l	31624
Golub Gethouse Property Opportunit		Odin 2 S.à r.l	
Holding S.à r.l	31593	Provagest S.A	31588
H.R.T. Révision S.A	31600	Reales Holding S.à r.l	31627
JS Interior Design S.à r.l	31621	Red Circle Hotel Invest S.A	31590
JS Interior Design S.à r.l	31606	SECOLUX Management	31631
Karibou S.A	31606	SGC Investments Luxembourg	31624
Koningslaan S.à r.l	31627	Support Science Europe S.à r.l	31619
KPI Petail Property 32 S à r l	31614		



Euler Hermes Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 36.134.

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Euler Hermes Ré», ayant son siège social au 534, rue de Neudorf, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B numéro 36.134, constituée suivant acte notarié en date du 8 février 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 150 du 26 mars 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 129 du 21 janvier 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hervé MONIN, Manager, avec adresse professionnelle 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien SCHOUBEN, employé privé, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Valérie COQUILLLE, Legal Manager, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social à concurrence de neuf millions huit cent mille euros (9.800.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante et un millions deux cent cinquante-cinq mille euros (51.255.000.- EUR) représenté par cinquante mille (50.000) actions à un montant de soixante et un millions cinquante-cinq mille euros (EUR 61.055.000) par augmentation de la valeur nominale des actions de cent quatre-vingt-seize euros (196 EUR) pour la passer de mille vingt-cinq euros dix cents (1.025,10 EUR) à mille deux cent vingt et un euros dix cents (1.221,10 EUR)
- 2) Souscription et libération par l'actionnaire unique de deux millions quatre cent cinquante mille euros (2.450.000 EUR).
 - 3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf millions huit cent mille euros (9.800.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante et un millions deux cent cinquante-cinq mille euros (51.255.000,-EUR) à un montant de soixante et un millions cinquante-cinq mille euros (EUR 61.055.000) par augmentation de la valeur nominale des actions de cent quatre-vingt-seize euros (196,- EUR) pour la passer de mille vingt-cinq euros dix cents (1.025,10 EUR) à mille deux cent vingt et un euros dix cents (1.221,10 EUR)

Souscription et Libération

L'augmentation de capital est souscrite par l'actionnaire unique.

L'augmentation ainsi souscrite est partiellement libérée par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux millions quatre cent cinquante mille euros (2.450.000.- EUR) se trouve à libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate.



Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts garde la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à soixante et un millions cinquante-cinq mille euros (EUR 61.055.000.-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent vingt et un euros dix cents (1.221,10 EUR) chacune.».

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de son augmentation de capital s'élèvent à approximativement cinq mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. MONIN, S. SCHOUBEN, V. COQUILLE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17971. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012014594/73.

(120017575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Garlaban S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. Garlaban S.A., SPF).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.955.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012016600/11.

(120020232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Cameron Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.440.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission avec effet au 1 er février 2012 de:

- Monsieur Dieter GROSSARTH, résidant au 132A, Rue de Dippach L-8055 Bertrange, Luxembourg; et.
- Monsieur Jean STEFFEN, résidant professionnellement au 22, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la société avec effet au 1 ^{er} février 2012 de:

- Madame Stacie JARRETT, née au Texas, USA, le 30 Octobre 1971, résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg; et
- Madame Cécile JAGER, née à Metz, France, le 6 février 1977, résidant professionnellement au 22, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Luxembourg.

En date du 1 er février 2012, le collège de gérance se compose comme suit:

- Monsieur William LEMMER;
- Monsieur Keith JENNINGS;
- Madame Stacie JARRETT; and
- Madame Cécile JAGER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2012.

Référence de publication: 2012017156/24.

(120021240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.



Provagest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.744.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 2 février 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. PROVAGEST, avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers dénoncé le 12.01.2010.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Carole BESCH, premier juge, et liquidateur Maître Cathy EHRMANN-BARDA avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 23 février 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Cathy EHRMANN-BARDA

Le liquidateur

Référence de publication: 2012016828/18.

(120020268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Longevity Group International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 157.824.

L'an deux mille douze, le vingt janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée "Roocas Holding S.à r.l.", ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.716,

représentée par son associé unique Monsieur Nazir Firozali SACOOR, administrateur de sociétés, demeurant à P-1600-001 Lisbonne, rua Abranches Ferrão, n.° 6, 6.° B, (Portugal);

2) La société à responsabilité limitée "LCI Holding S.à r.l.", ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.753,

représentée par ses gérants:

- la société anonyme "JOTABE S.A." (matr. 2011 2206 931), ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy,

représenté par son administrateur de type A, Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, demeurant professionnellement à Mamer;

- Monsieur Luis Miguel MESTRE MARQUES PALMEIRIM, né à Alcantara, Lisbonne, demeurant à Largo do Corpo Santo, n.° 28, 5.° andar, Lisbonne au Portugal,
- 3) Monsieur Arnaldo Antonio PEREIRA DO LAGO DE CARVALHO, demeurant à 2889 Luanda, 3, avenue Lénine en Angola.

Les comparants sub 1) à 3) ici représentés par Madame Francine MAY, salariée, demeurant professionnellement à Ettelbruck,

en vertu de trois procurations sous seing privée lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les comparants agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "LONGEVITY GROUP INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l." (matr. 2010 2446 950), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 338 du 19 février 2011,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 157.824.

Les associés ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés transfèrent le siège social de L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, vers L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy et en conséquence décide modifier l'article 5 premier alinéa des statuts comme suit:



" Art. 5. (Premier alinéa). Le siège social de la société est établi dans la commune de Bertrange."

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 650,- EUR.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Singé: Francine MAY, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, Le 24 janvier 2012. Relation: DIE/2012/903. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 25 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013511/58.

(120015510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Nanzenji, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.862.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre janvier

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "Nanzenji", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164862 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3220 du 30 décembre 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification du quatrième alinéa de l'objet social (article 3 des statuts) comme suit:

"La Société peut consentir des garanties ou des sûretés, au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. La Société peut aussi consentir des garanties ou des sûretés, au profit de tierces personnes afin de garantir les obligations de l'un ou plusieurs de ses actionnaires auquel cas elle devra obtenir l'accord unanime de tous les actionnaires. Dans le cas où la société n'a qu'un actionnaire unique cet accord est tacite. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoir ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs."

2. Divers.



- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'objet social (article 3 des statuts) et d'adopter pour ledit alinéa la teneur comme ci-avant reproduite dans le point 1 de l'ordre du jour.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent quarante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 janvier 2012. LAC/2012/3901. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014866/60.

(120018027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Red Circle Hotel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 33, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 142.537.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 2 janvier 2012 que:

- 1. Le siège social de la société est transféré du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 33, rue Baudoin, L-1218 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2012.
- 2. Les démissions de Mme Monica Tiuba, M. Wim Rits et M. Robin Naudin ten Cate en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 8 novembre 2011 sont acceptées.
- 3. M. Philippe Guyot, né le 16 juin 1981 à Le Quesnoy, France et avec adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est nommé administrateur unique de la Société avec effet au 2 janvier 2012 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017.
- 4. Le mandat de Galina Incorporated en tant que commissaire aux comptes de la Société est révoqué avec effet au 8 novembre 2011.
- 5. Wise Services S.àr.I., avec siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.823 est nommée commissaire aux comptes de la Société avec effet au 2 janvier 2012 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait conforme Signature Un mandataire

Référence de publication: 2012016845/27.

(120020277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

MP Kings Lyric S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 159.662.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MP Real Estate Investments W6 LLP, a limited liability partnership governed by the laws of United Kingdom, with registered office at 10 Gloucester Place, Portman Square, London W1U 8EZ United Kingdom, registered with the Companies House under number OC362425 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Eleanor Lever, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by MP Kings Lyric S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 15 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1321 of 17 June 2011, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 159.662 (the "Company").

The articles of the Company have not been amended since the incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation").

The appearing party declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1. To amend article 22 of the Articles of Incorporation of the Company so as to change the financial year of the Company which currently runs from the first day of the month of January to the last day of the month of December, to run from the first day of the month of April to the last day of the month of March of each year.
 - 2. To change the first financial year of the Company so that it runs from 15 th March 2011 to 31 st March 2012.
 - 3 Miscellaneous

The appearing party, represented as above stated in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 22 of the Articles of Incorporation of the Company so as to change the financial year of the Company which currently runs from the first day of the month of January to the last day of the month of December to the first day of the month of April to the last day of the month of March and which shall forthwith read as follows:

Art. 22. Financial Year. "The Company's financial year begins on the first day of the month of April and ends on the last day of the month of March every year."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to change the first financial year of the Company so as it shall run from the 15 th March 2011 to the 31 st March 2012.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.



Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed, together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MP Real Estate Investments W6 LLP, un limited liability partnership constituée selon le droit anglais, ayant son siège social à 10 Gloucester Place, Portman Square, Londres W1U 8EZ, Royaume-Uni, enregistrée au Companies House sous le numéro OC362425 (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Eleanor Lever, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les actions émises par MP Kings Lyric S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, daté du 15 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1321 du 17 juin 2011, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.662 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société (les «Statuts»).

La comparante a déclaré qu'elle reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'article 22 des Statuts de la Société afin de modifier l'année sociale qui est actuellement du 1 ^{er} jour du mois de janvier au dernier jour du mois de décembre au premier jour du mois d'avril au dernier jour du mois de mars.
 - 2. Modification de la première année sociale de la Société faisant aller celle-ci du 15 mars 2011 au 31 mars 2012.
 - 3. Divers.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 22 des Statuts de la Société afin de modifier l'année sociale qui va actuellement du premier jour du mois de janvier au dernier jour du mois de décembre pour que celle-ci aille du premier jour du mois d'avril au dernier jour du mois de mars, et qui doit donc dès à présent être lu comme suit:

Art. 22. Année Sociale. «L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois d'avril et finit le dernier jour du mois de mars de chaque année.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la première année sociale de la Société faisant aller celle-ci du 15 mars 2011 au 31 mars 2012.

Frais et Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Lever, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2012. Relation: LAC/2012/504. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.



Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014860/102.

(120017581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.314.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

- 1. ARBA PARTNERS L.P., incorporated under the laws of the United States of America, with its registered seat at 2584 NW 64 th Blvd, Boca Raton, FL 33496, County of Palm Beach, Florida, USA, entered into the commercial register maintained under the number 981203008-2901253:
- 2. NORDMAN CAPITAL PARTNERS, LLC, incorporated under the laws of the United States of America, with its registered seat at 30 North Lasalle Street, Suite 4100, Chicago, Illinois 60602, USA, entered into the commercial register maintained under the number 0288677-4;
- 3. Golub Gethouse Capital Management Ltd, incorporated under the laws of Cyprus, with its registered seat at Gr. Xenopoulou, 17 P.C. 3106, Limassol, Cyprus, entered into the commercial register maintained under the number HE 257212;
- 4. Salimondi Holdings Limited, incorporated under the laws of Cyprus, with its registered seat at Gr. Xenopoulou, 17 P.C. 3106, Limassol, Cyprus, entered into the commercial register maintained under the number HE 221074;
- 5. Tahiti Investments PCC Limited, incorporated under the laws of Guernsey, with its registered seat at PO Box 100, Sydney Vane House, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 3EL, entered into the commercial register maintained under the number 49922;
- 6. GFIP II LLC, incorporated under the laws of the United States of America, with its registered seat at 625 North Michigan Avenue, Suite 2000, Chicago, Cook County, Illinois, USA, entered into the commercial register maintained under the number 0220347-2:
- 7. Poltel Communications Limited, incorporated under the laws of Cyprus, with its registered seat at 199 Arch. Makarios III Avenue, Neocleous House, Limassol, Cyprus, entered into the commercial register maintained under the number HE 102595:
- 8. TEAMARA LIMITED, incorporated under the laws of Cyprus, with its registered seat at Themistolki Dervi 46, Medcon tower, 7 th Floor, P.C. 1066, Nicosia, Cyprus, entered into the commercial register maintained under the number HF 251795:
- 9. A.Y.A. PARIS HOLDINGS Ltd, incorporated under the laws of Israel, with its registered seat at 1 Hahagana, 55905 Kfar Azar, Israel, entered into the commercial register maintained under the number 514231414;
 - 10. Jerzy Andrzej STARAK, residing at Le Manoir, Route Suisse, CH1195 Dully;
 - 11. Christian SULLIVAN, residing at 1, Morton Square #8CW, New York, NY 10281, USA;
 - 12. Stefan BÖTTCHER, residing at Dorsetts, Grassy Lane, Sevenoaks, Kent, TN13 1PL, United Kingdom;
- 13. CONNECTION C.V. a partnership (commanditaire vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands with its registered address at Zijdelaan 20, NL-2594 BV, The Hague,

All parties here above mentioned are duly represented by Jean-Marc Assa, lawyer, with professional address at L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains, by virtue of proxies given under private seal.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties being all partners of Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148.314 incorporated pursuant to a notarial deed on 18 September 2009, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 2020, dated 15 October 2009.

The articles of association of the Company were last amended for the last time on 27 December 2010 pursuant to a notarial deed of notary Henri HELLINCKX published the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 905, dated May 5 th, 2011.

The general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:



Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of EUR 5,048,700 (five million forty eight thousand seven hundred euro) represented by 310 (three hundred and ten) Class A shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each and 50,177 (fifty thousand one hundred seventy seven) Class B shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, up to EUR 6,431,000 (six million four hundred thirty one thousand euro) through the issuance of 13,823 (thirteen thousand eight hundred twenty three) new Class B shares having a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each.
- 2. Acceptance and subscription of such 13,823 (thirteen thousand eight hundred twenty three) new Class B shares by contribution in cash in the name and on behalf of the shareholders as set forth in the table below:

	Number of	Subscription
Shareholder	new Class	price
Snarenoider	B shares	
	subscribed	
A.Y.A. Paris Holdings Ltd	1080	108,000.00 €
Arba Partners L.P	648	64,800.00 €
Böttcher, Stefan	648	64,800.00 €
Connection CV	1620	162,000.00 €
GFIP II LLC	864	86,400.00 €
Nordman Capital Partners LLC	864	86,400.00 €
Poltel Communications Limited	648	64,800.00 €
Salimondi Holdings Limited	432	43,200.00 €
Starak, Jerzy	540	54,000.00 €
Sullivan, Christian	1080	108,000.00 €
Teamara Limited	4319	431,900.00 €
Tahiti Investments PCC Limited	1080	108,000.00 €
TOTAL	13,823	1,382,300.00 €

- 3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company.
- 4. Miscellaneous.

The appearing parties representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the partners decides to increase the share capital of the Company by an amount of 1,382,300.00 € (one million three hundred eighty-two thousand three hundred euros)

so as to raise it from its current amount of EUR 5,048,700 (five million forty-eight thousand seven hundred euro) up to EUR 6,431,000 (six million four hundred thirty-one thousand euro)

through the issuance of 13,823 (thirteen thousand eight hundred twentythree) new Class B shares having a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

Second resolution

It is decided to accept the subscription of 13,823 (thirteen thousand eight hundred twenty-three) new Class B shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, vested with the same rights and obligations as the existing Class B shares by contributions in cash as detailed below:

Shareholder	Number of new Class B shares subscribed	Subscription price
A.Y.A. Paris Holdings Ltd	1080	108,000.00 €
Arba Partners L.P	648	64,800.00 €
Böttcher, Stefan	648	64,800.00 €
Connection CV	1620	162,000.00 €
GFIP II LLC	86 4	86,400.00 €
Nordman Capital Partners LLC	86 4	86,400.00 €
Poltel Communications Limited	648	64,800.00 €
Salimondi Holdings Limited	432	43,200.00 €
Starak, Jerzy	540	54,000.00 €
Sullivan, Christian	1080	108,000.00 €
Teamara Limited	4319	431,900.00 €



Tahiti Investments PCC Limited	1080	108,000.00 €
TOTAL	13,823	1,382,300.00 €

The proof of the total payment in cash of 1,382,300.00 € (one million three hundred eighty two thousand three hundred euros) has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it, by a bank certificate.

Third resolution

The general meeting of partners decides that, further to the foregoing resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company is modified and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 6,431,000 (six million four hundred thirty-one thousand euro) represented by 310 (three hundred and ten) Class A shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each and 64,000 (sixty-four thousand) Class B shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2500.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

- 1. ARBA PARTNERS L.P., constituée sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2584 NW 64 th Blvd, Boca Raton, FL 33496, Conté Palm Beach, Floride, USA, enregistrée au registre commercial sous le numéro 981203008-2901253:
- 2. NORDMAN CAPITAL PARTNERS, LLC, constituée sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 30 North Lasalle Street, Suite 4100, Chicago, Illinois 60602, USA, enregistrée au registre commercial sous le numéro 0288677-4;
- 3. Golub Gethouse Capital Management Ltd, constituée sous les lois de Chypre, ayant son siège social au Gr. Xeno-poulou, 17 P.C. 3106, Limassol, Chypre, enregistrée au registre commercial sous le numéro HE 257212;
- 4. Salimondi Holdings Limited, constituée sous les lois de Chrypre, ayant son siège social au Gr. Xenopoulou, 17 P.C. 3106, Limassol, Chypre, enregistrée au registre commercial sous le numéro HE 221074;
- 5. Tahiti Investments PCC Limited, constituée sous les lois de Guernsey, ayant son siège social au PO Box 100, Sydney Vane House, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 3EL, enregistrée au registre commercial sous le numéro 49922;
- 6. GFIP II LLC, constituée sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 625 North Michigan Avenue, Suite 2000, Chicago, Cook County, Illinois, USA, enregistrée au registre commercial sous le numéro 0220347-2;
- 7. Poltel Communications Limited, constituée sous les lois de Chrypre, ayant son siège social au 199 Arch. Makarios III Avenue, Neocleous House, Limassol, Chypre, enregistrée au registre commercial sous le numéro HE 102595;
- 8. TEAMARA LIMITED, constituée sous les lois de Chrypre, with its registered seat at Themistolki Dervi 46, Medcon tower, 7 th Floor, P.C. 1066, Nicosia, Cyprus, enregistrée au registre commercial sous le numéro HE 251795;
- 9. A.Y.A. PARIS HOLDINGS Ltd, constituée sous les lois d'Israel, with its registered seat at 1 Hahagana, 55905 Kfar Azar, Israel, enregistrée au registre commercial sous le numéro 514231414;
 - 10. Mr Jerzy Andrzej STARAK, demeurant à Le Manoir, Route Suisse, CH-1195 Dully;
 - 11. Mr Christian SULLIVAN, demeurant à 1, Morton Square #8CW, New York, NY 10281, USA;
 - 12. Mr Stefan BÖTTCHER, demeurant à Dorsetts, Grassy Lane, Sevenoaks, Kent, TN13 1PL, Royaume-Uni;
- 13. CONNECTION C.V. une société commanditée (commanditaire vennootschap) constituée sous les lois des Pays-Bas ayant son siège social à Zijdelaan 20, NL-2594 BV, The Hague,

tous dûment représentés par Jean-Marc Assa, avocat, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Les comparants étant les associés de Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.314 constituée par acte notarié en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), numéro 2020 en date du 15 octobre 2009.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 27 décembre 2010 par acte du notaire Henri HELLINCKX, publié au Mémorial C, numéro 905 du 5 mai 2011.

L'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 5.048.700,-(cinq millions quarante-huit mille sept cents euros), représenté par 310 (trois cent dix) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune et de 50.177, (cinquante mille cent soixante-dix-sept) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à un montant de EUR 6.431.000,- (six millions quatre cent trente-et-un mille euros), par l'émission de 13.823 (treize mille huit cent vingt-trois) nouvelles parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.
- 2. Acceptation et souscription de ces 13.823 (treize mille huit cent vingt-trois) nouvelles parts sociales de Classe B par apport en espèce au nom et pour le compte des associés tels que représentés dans le tableau ci-dessous:

	Nombre	Prix de
Associé	de parts	souscription
Associe	Class B	
	souscrites	
A.Y.A. Paris Holdings Ltd	1080	108.000,00 €
Arba Partners L.P	648	64.800,00 €
Böttcher, Stefan	648	64.800,00 €
Connection CV	1620	162.000,00 €
GFIP II LLC	864	86.400,00 €
Nordman Capital Partners LLC	864	86.400,00 €
Poltel Communications Limited	648	64.800,00 €
Salimondi Holdings Limited	432	43.200,00 €
Starak, Jerzy	540	54.000,00 €
Sullivan, Christian	1080	108.000,00 €
Teamara Limited	4319	431.900,00 €
Tahiti Investments PCC Limited	1080	108.000,00 €
TOTAL	13.823	1.382.300,00 €

- 3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société.
- 4 Divers

L'assemblée générale des associés représentant la totalité du capital a alors pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 1.382.300,-(un million trois cent quatre-vingt-deux mille et trois cents euros)

pour le porter de son montant actuel de EUR 5.048.700,- (cinq millions quarante-huit mille sept cents euros) à un montant de EUR 6.431.000,- (six millions quatre cent trente-et-un mille euros),

par l'émission de 13.823 (treize mille huit cent vingt-trois) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Deuxième résolution:

L'assemblée à décidé à l'unanimité d'admettre la souscription des 13.823 (treize mille huit cent vingt-trois) nouvelles parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune avec les mêmes droits et devoirs que les parts sociales de Classe B existantes payées par apports en numéraire comme détaillé ci-dessous:

	Nombre	Prix de
A:	de parts	souscription
Associé	Class B	
	souscrites	
A.Y.A. Paris Holdings Ltd	1080	108.000,00 €
Arba Partners L.P	6 4 8	64.800,00 €



Böttcher, Stefan	648	64.800,00 €
Connection CV	1620	162.000,00 €
GFIP II LLC	864	86.400,00 €
Nordman Capital Partners LLC	864	86.400,00 €
Poltel Communications Limited	648	64.800,00 €
Salimondi Holdings Limited	432	43.200,00 €
Starak, Jerzy	540	54.000,00 €
Sullivan, Christian	1080	108.000,00 €
Teamara Limited	4319	431.900,00 €
Tahiti Investments PCC Limited	1080	108.000,00 €
TOTAL	13.823	1.382.300,00 €

La preuve du paiement total en numéraire EUR 1.382.300,- (un million trois cent quatre-vingt-deux mille et trois cent euros) a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément, par un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 6.431.000,- (six millions quatre cent trente-et-un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune et de 64.000 (soixante-quatre mille) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune."

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à EUR 2500.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. M. Assa et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 janvier 2012. LAC/2012/1039. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013424/254.

(120015789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

A.T.U. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.115.870,45.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 137.912.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of the month of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

Was held an extraordinary general meeting of A.T.U. Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated by deed of the notary Maître Henri Hellinckx on 8 th April, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1179 of 15 th May, 2008.

The articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the notary Maître Jacques Elvinger of 22 $^{\rm nd}$ August 2011, published in the Mémorial N°2559 of 21 $^{\rm st}$ October, 2011.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Me Cyril d'Herbes, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:



- I) The present meeting has been duly convened by convening notices sent in accordance with the articles, on 16 December 2011 to all shareholders in the register.
- II) It appears from the attendance list that 1,311,336,875 shares out of all outstanding one billion three hundred and eleven million eight thousand nine hundred and forty (1,311,587,045) shares of different classes are duly represented at this meeting, representing more than 75% of the issued share capital and that a majority of shareholders are present or represented at this meeting so that the meeting is validly constituted and able to validly deliberate on the agenda set forth in the convening notice. The attendance list shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.
 - III) The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1. Acknowledgement of an issue of three hundred thousand one hundred and ninety (300,190) class A shares (divided into sixty thousand thirty-eight (60,038) shares of each of A1, A2, A3, A4 and A5) on 22 nd August 2011 (the "August Shares") to A.T.U. Auto-Teile-Unger Mitarbeiterbeteiligungs GmbH ("ATU GmbH") for an issue price of ten Euro cents (€0.10) per share (the "August Issue Price");
- 2. Amendment of the issued share capital (i) by the reduction of the issued share capital of the Company by three thousand and one Euros and ninety Euro cents (€3,001.90) to thirteen million one hundred and twelve thousand eight hundred sixty-eight Euros and fifty-five Euro cents (€13,112,868.55) by the cancellation of the August Shares, such cancellation to occur at a cancellation price per share equal to the August Issue Price, being an aggregate amount of thirty thousand nineteen Euros (€30,019), such amount to be due and payable to ATU GmbH by the Company (the "Cancellation Claim"), acknowledgement of sufficient available reserves in the Company; and (ii) increase of the issued share capital of the Company by three thousand and one Euros and ninety Euro cents (€3,001.90) to thirteen million one hundred and fifteen thousand eight hundred and seventy Euros and forty-five cents (€13,115,870.45) by the issue of three hundred thousand one hundred and ninety (300,190) class A shares (divided into sixty thousand thirty-eight (60,038) shares of each of A1, A2, A3, A4 and A5) (the "New Shares") to ATU GmbH, each with the nominal value of one Euro cents (€0.01) and an issue price of one Euro (€1.00) each, being a total issue price of three hundred thousand one hundred and ninety Euros (€300,190); subscription to such New Shares by ATU GmbH, and payment of the total issue price by the contribution in kind of the Cancellation Claim (thirty thousand nineteen Euros (€30,019)) and the remainder in cash (two hundred seventy thousand one hundred seventy one Euros (€270,171)); approval of the valuation of the contribution in kind at nominal, allocation of an amount of equal to the nominal value of the New Shares to the share capital of the Company and the balance to the share premium account;

The above having been approved, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to acknowledge the issue of three hundred thousand one hundred and ninety (300,190) class A shares (divided into sixty thousand thirty-eight (60,038) shares of each of A1, A2, A3, A4 and A5) on 22 nd August 2011 (the "August Shares") to A.T.U. Auto-Teile-Unger Mitarbeiterbeteiligungs GmbH ("ATU GmbH") for an issue price of ten Euro cents (€0.10) per share (the "August Issue Price")

Second resolution

The meeting resolved to amend the issued share capital as follows.

The meeting resolved to reduce the issued share capital by three thousand and one Euros and ninety Euro cents (€3,001.90) to thirteen million one hundred and twelve thousand eight hundred sixty-eight Euros and fifty-five Euro cents (€13,112,868.55) and to cancel the August Shares, such cancellation to occur at a cancellation price per share equal to the August Issue Price being an aggregate amount of thirty thousand nineteen Euros (€30,019). That amount is to be due and payable to ATU GmbH by the Company (the "Cancellation Claim"). The meeting acknowledges that the Company has the sufficient available reserves.

The meeting then resolved to increase the issued share capital of the Company by three thousand and one Euros and ninety Euro cents (€3,001.90) to thirteen million one hundred and fifteen thousand eight hundred and seventy Euros and forty-five cents (€13,115,870.45) by the issue of three hundred thousand one hundred and ninety (300,190) class A shares (divided into sixty thousand thirty-eight (60,038) shares of each of A1, A2, A3, A4 and A5) (the "New Shares") to ATU GmbH, each with the nominal value of one Euro cents (€0.01) and an issue price of one Euro (€1.00) each, being a total issue price of three hundred thousand one hundred and ninety Euros (€300,190).

The New Shares have been subscribed by ATU GmbH at an aggregate issue price of three hundred thousand one hundred and ninety Euro (€300,190.-).

The issue price is fully paid by ATU GmbH by (i) the contribution in kind of the Cancellation Claim of thirty thousand nineteen Euros (€30,019) and (ii) in cash for an amount of two hundred seventy thousand one hundred seventy one Euros (€270,171) already received by the Company.

Evidence of the payment of the issue price of the New Shares for the New Shares has been shown to the undersigned notary.



The contribution in kind is valued at its nominal amount, being thirty thousand nineteen Euros (€30,019).

The meeting resolved to approve the valuation of the contribution in kind.

The meeting resolved to allocate the amount of three thousand and one Euros and ninety Euro cents (€3,001.90) to the issued share capital account and the balance to the freely distributable share premium account of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately $\leq 2,000,$ -.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party(ies) hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person (s) in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentionned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de "A.T.U. Luxembourg S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 61, rue Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx en date du 8 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-1179 du 15 mai 2008.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Jacques Elvinger, le 22 août 2011, publié au Mémorial N°2559 du 21 octobre 2011.

L'assemblée fût présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé Cyril d'Herbes, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire et scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- I. La présente assemblée a été dûment convoquée par une convocation envoyée conformément aux statuts de la Société, le 16 décembre 2011 à tous les associés inscrits dans le registre.
- II. Il résulte de la liste de présence que 1.311.336.875 parts sociales sur un total d'un milliard trois cent onze millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quarante-cinq (1.311.587.045) parts sociales de différentes classes sont valablement représentées à la présente assemblée générale, représentant plus de 75% du capital social émis et que la majorité des associés sont présents ou représentés à cette assemblée de sorte que l'assemblée générale est valablement constituée et peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour tel que décrits dans la convocation. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent document et seront soumises aux formalités de l'enregistrement.
 - III. L'Ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Prise d'acte de l'émission de trois cent mille cent quatre-vingt-dix (300.190) parts sociales de classe A (divisée en soixante mille trente-huit (60.038) parts sociales de classe A1, A2, A3, A4 et A5) le 22 août 2011 (les «Parts Sociales d'Août») à A.T.U. Auto-Teile-Unger Mitarbeiterbeteiligungs GmbH («ATU GmbH») pour un prix d'émission de dix centimes d'euros (€0,10) par part sociale (le «Prix d'Emission d'Août»);
- 2. Modification du capital social émis (i) par la réduction du capital social émis de la Société d'un montant de trois mille un euros et quatre-vingt-dix centimes (€3.001,90) pour le porter à un montant de treize million cent douze mille huit cent soixante-huit euros et cinquante-cinq centimes d'euro (€13.112.868,55) par l'annulation des Parts Sociales d'Août, cette annulation se faisant à un prix d'annulation par part sociale égal au Prix d'Emission d'Août, étant d'un montant total de trente mille dix-neuf euros (€30.019), un tel montant étant dû et payable à ATU GmbH par la Société (la «Créance d'Annulation»), prise d'acte de réserves suffisantes dans la Société; et (ii) augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de trois mille un Euros et quatre-vingt-dix centimes d'euros (€3.001,90) à treize millions cent quinze mille huit cent soixante-dix euros et quarante-cinq centimes d'euros (€13.115.870,45) par l'émission de trois cent mille cent quatre-vingt-dix (300.190) parts sociales de classe A (divisée en soixante mille trente-huit (60.038) parts sociales de classe A1, A2, A3, A4 et A5) (les «Nouvelles Parts Sociales») à ATU GmbH, chacune avec une valeur nominale d'un centime d'euro (€0,01) et un prix d'émission d'un euro (€1,00) chacune, correspondant à un prix d'émission total de trois cent mille cent quatre-vingt-dix euros (€300.190); souscription au Nouvelles Parts Sociales par ATU GmbH, et paiement du prix total d'émission par ATU GmbH par le biais d'un apport en nature de la Créance d'Annulation (trente mille dix neuf euros (€30.019)) et du solde par un apport en espèces (deux cent soixante dix mille cent soixante-et-onze euros (€270.171); approbation de l'évaluation de l'apport en nature en valeur nominale, allocation du montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social de la Société et le solde au compte de la prime d'émission;



Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris la résolution qui suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé de prendre acte de l'émission de trois cent mille cent quatre-vingt-dix (300.190) parts sociales de classe A (divisée en soixante mille trente-huit (60.038) parts sociales de classe A1, A2, A3, A4 et A5) le 22 août 2011 (les «Parts Sociales d'Août») à A.T.U. Auto-Teile-Unger Mitarbeiterbeteiligungs GmbH («ATU GmbH») pour un prix d'émission de dix centimes d'euros (€0,10) par part sociale (le «Prix d'Emission d'Août»).

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de modifier le capital social émis de la manière qui suit.

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de trois mille un euros et quatrevingt-dix centimes (€3.001,90) pour le porter à un montant de treize million cent douze mille huit cent soixante-huit euros et cinquante-cinq centimes d'euro (€13.112.868,55) et d'annuler des Parts Sociales d'Août, cette annulation se faisant à un prix d'annulation par part sociale égal au Prix d'Emission d'Août, étant d'un montant total de trente mille dixneuf euros (€30.019). Ce montant est dû et payable à ATU GmbH par la Société (la «Créance d'Annulation»). L'assemblée prend acte du fait que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes.

L'assemblée a décidé ensuite d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois mille un Euros et quatre-vingt-dix centimes d'euros (€3.001,90) pour le porter à treize millions cent quinze mille huit cent soixante-dix euros et quarante-cinq centimes d'euros (€13.115.870,45) par l'émission de trois cent mille cent quatre-vingt-dix (300.190) parts sociales de classe A (divisée en soixante mille trente-huit (60.038) parts sociales de classe A1, A2, A3, A4 et A5) (les «Nouvelles Parts Sociales») à ATU GmbH, chacune avec une valeur nominale d'un centime d'euro (€0,01) et un prix d'émission d'un euro (€1,00) chacune, correspondant à un prix d'émission total de trois cent mille cent quatre-vingt-dix euros (€300.190).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites par ATU GmbH à un prix d'émission d'un montant total de trois cent mille cent quatre-vingt-dix euros (€300.190).

Le prix d'émission est entièrement payé par ATU GmbH par le biais (i) d'un apport en nature de la Créance d'Annulation de trente mille dix-neuf euros (€30.019) et (ii) d'un apport en espèces de deux cent soixante-dix mille cent soixante-et-onze euros (€270.171), déjà reçu par la Société.

Preuve du paiement de prix d'émission des Nouvelles Parts Sociales pour les Nouvelles Parts Sociales a été rapportée au notaire soussigné.

L'apport en nature est évalué à sa valeur nominale, à savoir trente mille dix neuf euros (€30.019).

L'assemblée a décidé d'approuver l'évaluation de l'apport en nature.

L'assemblée a décidé d'allouer un montant de trois mille un euros et quatre-vingt-dix centimes d'euros (3.001,90) au capital social de la Société et le solde au compte librement distribuable de prime d'émission de la Société.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions susmentionnées sont estimés approximativement à EUR 2.000,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la/les partie(s) comparante, ce procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de(s) (la) même (s) personne(s) comparante)s) en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal le mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: T. HOSS, C. D'HERBES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/140. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015784/178.

(120019472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

H.R.T. Révision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 51.238.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2012.

Référence de publication: 2012016614/10.

(120019873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

ASO Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.526,01.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 154.631.

In the year two thousand and eleven, the nineteenth day of December,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ASO Lux 2 S.àr.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.631 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 July 2010, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1878 of 13 Septembre 2010. The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 February 2011, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1476 of 5 July 2011.

There appeared:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II L.P., a Guernsey limited partnership registered under number 1316, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, acting through its general partner, ASO (GP) II L.P., a Guernsey limited partnership registered under number 1314, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, acting through its general partner, ASO (GP) II LIMITED, a Guernsey limited company registered under number 51954, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands (the Sole Shareholder);

represented by Regis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. The agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one eurocent (EUR 0.01) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred and twenty-six euros (EUR 12,526.00) represented by one million two hundred fifty-two thousand six hundred (1,252,600) shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each to twelve thousand five hundred and twenty-six euros and one eurocent (EUR 12,526.01), represented by one million two hundred fifty-two thousand six hundred and one (1,252,601) shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, by way of the issue of one (1) new ordinary share, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01).
 - 2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1 above by way of a contribution in kind.
- 3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1 above.
- 4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).
 - 5. Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of one eurocent (EUR 0.01) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred and twenty-six euros (EUR 12,526.00) represented by one million two hundred fifty-two thousand six hundred (1,252,600) shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each to twelve thousand five hundred and twenty-six euros and one eurocent (EUR 12,526.01), represented by one million two hundred fifty-two thousand six hundred and one (1,252,601) shares,



having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, by way of the issue of one (1) new ordinary share, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to one (1) new ordinary share, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) and to fully pay it by way of a contribution in kind consisting of a claim in the amount of one hundred sixty-six thousand five hundred fifty-seven euros and sixty-one eurocent (EUR 166,557.61) (being the equivalent in euros of one hundred forty thousand British pounds (GBP 140,000) based on the exchange rate EUR/GBP (EUR 1 = GBP 0.84055) posted on the website of the European Central Bank as at 16 December 2011) that the Sole Shareholder holds against the Company (the Fund Claim). The contribution of the Fund Claim is to be allocated as follows:

- 1. one eurocent (EUR 0.01) to the share capital account of the Company; and
- 2. one hundred sixty-six thousand five hundred fifty-seven euros and sixty eurocent (EUR 166,557.60) to the share premium account of the Company connected to the ordinary shares.

The value of the Fund Claim has been certified to the undersigned notary by a certificate dated as of the date hereof issued by the management of the Sole Shareholder and the Company in respect of the Fund Claim which states in essence that:

- 1. the Sole Shareholder holds the Fund Claim against the Company;
- 2. based on generally accepted accountancy principles, the value of the Fund Claim contributed to the Company is at least one hundred sixty-six thousand five hundred fifty-seven euros and sixty-one eurocent (EUR 166,557.61); and
 - 3. the Fund Claim is certain and due for payment without deduction (certaine, liquide et exigible) and transferable.

Such certificate of the Company, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and twenty-six euros and one eurocent (EUR 12,526.01) represented by one million two hundred fifty-two thousand six hundred and one (1,252,601) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the "Shares"), divided into:
 - one hundred (100) class A shares (the "Class A Tracker Shares");
 - one hundred (100) class B shares (the "Class B Tracker Shares");
 - one hundred (100) class C shares (the "Class C Tracker Shares");
 - one hundred (100) class D shares (the "Class D Tracker Shares");
 - one hundred (100) class E shares (the "Class E Tracker Shares");
 - one hundred (100) class F shares (the "Class F Tracker Shares");
 - one hundred (100) class G shares (the "Class G Tracker Shares");
 - one hundred (100) class H shares (the "Class H Tracker Shares");
 - one hundred (100) class I shares (the "Class I Tracker Shares");
 - one hundred (100) class J shares (the "Class J Tracker Shares");
 - one hundred (100) class K shares (the "Class K Tracker Shares");
 - one hundred (100) class L shares (the "Class L Tracker Shares");
 - one hundred (100) class M shares (the "Class M Tracker Shares");
 - one hundred (100) class N shares (the "Class N Tracker Shares");
 - one hundred (100) class O shares (the "Class O Tracker Shares");
 - one hundred (100) class P shares (the "Class P Tracker Shares");
 - one hundred (100) class Q shares (the "Class Q Tracker Shares");
 - one hundred (100) class R shares (the "Class R Tracker Shares");
 - one hundred (100) class S shares (the "Class S Tracker Shares");
 - one hundred (100) class T shares (the "Class T Tracker Shares");
 - one hundred (100) class U shares (the "Class U Tracker Shares");
 - one hundred (100) class V shares (the "Class V Tracker Shares");
 - one hundred (100) class W shares (the "Class W Tracker Shares");
 - one hundred (100) class X shares (the "Class X Tracker Shares");
 - one hundred (100) class Y shares (the "Class Y Tracker Shares");



- one hundred (100) class Z shares (the "Class Z Tracker Shares"); and
- one million two hundred fifty thousand and one (1,250,001) ordinary shares."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand six hundred Euros (1,600.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ASO Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est située au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.631 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 septembre 2010 sous le numéro 1878. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 juillet 2011 sous le numéro 1476.

A comparu:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II L.P., une société (limited partnership) immatriculée à Guernesey sous le numéro 1316, dont le siège social se situe au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes, agissant par le biais de son associé commandité, ASO (GP) II L.P., une société (limited partnership) immatriculée à Guernesey sous le numéro 1314, dont le siège social se situe au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes, elle-même agissant par le biais de son associé commandité, ASO (GP) II LIMITED, une société (limited partnership) immatriculée à Guernesey sous le numéro 51954, dont le siège social se situe au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes (l'Associé Unique);

ici représenté par Regis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

- L'Associé Unique, représenté comme précisé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:
- I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un centime d'euro (EUR 0,01) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent vingt-six euros (EUR 12.526,-), représenté par un million deux cent cinquante-deux mille six cent (1.252.600) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à douze mille cinq cent vingt-six euros et un centime (EUR 12.526,01), représenté par un million deux cent cinquante-deux mille six cent une (1.252.601) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par l'émission de une (1) nouvelle part sociale ordinaire, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.
 - 2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social décrite au point 1. ci-dessus par un apport en nature.
- 3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus.



- 4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société et pour accomplir toutes les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées); et
 - 5. Divers.
 - III. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un centime d'euro (EUR 0,01) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent vingt-six euros (EUR 12.526,-), représenté par un million deux cent cinquante-deux mille six cent (1.252.600) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à douze mille cinq cent vingt-six euros et un centime (EUR 12.526,01), représenté par un million deux cent cinquante-deux mille six cent une (1.252.601) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par l'émission de une (1) nouvelle part sociale ordinaire, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale ordinaire, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01), et de la libérer totalement par un apport en nature d'une créance d'un montant total de cent soixante-six mille cinq cent cinquante-sept euros et soixante et un centime d'euro (EUR 166.557,61) (soit l'équivalent de cent quarante mille livres Sterling (GBP 140.000) sur base du taux de change EUR/GBP (EUR 1 = GBP 0.84055) publié sur le site de la Banque Centrale Européenne au 16 décembre 2011) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance). L'apport de la Créance sera affecté de la manière suivante:

- 1. un centime d'euro (EUR 0,01) sera alloué au compte du capital social de la Société; et
- 2. cent soixante-six mille cinq cent cinquante-sept euros et soixante centime d'euro (EUR 166.557,60) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales ordinaires.

La valeur de la Créance a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat concernant la Créance émis en date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et la Société dont le contenu est en substance le suivant:

••

- 1. l'Associé Unique détient la Créance envers la Société;
- 2. sur base des principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est évaluée à au moins cent soixante-six mille cinq cent cinquante-sept euros et soixante et un centime d'euro (EUR 166.557,61) euros; et
 - 3. la Créance est certaine, exigible à sa date de maturité sans déduction et cessible;"

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le Capital Social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-six euros et un centime (EUR 12.526,01) représenté par un million deux cent cinquante-deux mille six cent une (1.252.601) parts sociales, sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les Parts Sociales), divisées en:
 - cent (100) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes A);
 - cent (100) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes B);
 - cent (100) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes C);
 - cent (100) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes D);
 - cent (100) parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes E);
 - cent (100) parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales Traçantes F);
 - cent (100) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales Traçantes G);
 - cent (100) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales Traçantes H);
 - cent (100) parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales Traçantes I);
 - cent (100) parts sociales de catégorie J (les Parts Sociales Traçantes J);
 - cent (100) parts sociales de catégorie K (les Parts Sociales Traçantes K);
 - cent (100) parts sociales de catégorie L (les Parts Sociales Traçantes L);
 - cent (100) parts sociales de catégorie M (les Parts Sociales Traçantes M);



- cent (100) parts sociales de catégorie N (les Parts Sociales Traçantes N);
- cent (100) parts sociales de catégorie O (les Parts Sociales Traçantes O);
- cent (100) parts sociales de catégorie P (les Parts Sociales Traçantes P);
- cent (100) parts sociales de catégorie Q (les Parts Sociales Traçantes Q);
- cent (100) parts sociales de catégorie R (les Parts Sociales Traçantes R);
- cent (100) parts sociales de catégorie S (les Parts Sociales Traçantes S);
- cent (100) parts sociales de catégorie T (les Parts Sociales Traçantes T);
- cent (100) parts sociales de catégorie U (les Parts Sociales Traçantes U);
- cent (100) parts sociales de catégorie V (les Parts Sociales Traçantes V);
- cent (100) parts sociales de catégorie W (les Parts Sociales Traçantes W);
- cent (100) parts sociales de catégorie X (les Parts Sociales Traçantes X);
- cent (100) parts sociales de catégorie Y (les Parts Sociales Traçantes Y);
- cent (100) parts sociales de catégorie Z (les Parts Sociales Traçantes Z); et
- un million deux cent cinquante mille une (1.250.001) parts sociales ordinaires."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte et au nom de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société et pour accomplir toutes les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Evaluation des frais

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58995. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014470/252.

(120017528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Cameron Lux Apme Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.896.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission avec effet au 1 er février 2012 de:

- Monsieur Dieter GROSSARTH, résidant au 132A, Rue de Dippach L-8055 Bertrange, Luxembourg; et.
- Monsieur Jean STEFFEN, résidant professionnellement au 22, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la société avec effet au 1 ^{er} février 2012 de:

- Madame Stacie JARRETT, née au Texas, USA, le 30 Octobre 1971, résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg; et
- Madame Cécile JAGER, née à Metz, France, le 6 février 1977, résidant professionnellement au 22, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Luxembourg.



En date du 1 er février 2012, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur William LEMMER;
- Monsieur Keith JENNINGS;
- Madame Stacie JARRETT; and
- Madame Cécile JAGER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2012.

Référence de publication: 2012017161/24.

(120021237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

JS Interior Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5771 Weiler-la-Tour, 9, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 140.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012016666/10.

(120020244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Karibou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.443.

Le Bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012016668/10.

(120020139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Magicbox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 126.941.

L'an deux mille douze, le seize janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (l'"Assemblée") de la société «MAGICBOX S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1156 du 14 juin 2007.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant à Mondercange.

Le Bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision de mettre la Société MAGICBOX S.A. en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
 - 4.- Modification de l'adresse du siège social de la Société.
 - 5.- Divers
- II. Que la présente Assemblée réunit la totalité du capital social ainsi qu'il résulte de la liste de présence en annexe paraphée «ne varietur» par les comparants.



- III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre la Société MAGICBOX S.A. en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur dressera inventaire sur base des écritures de la société. Au regard des résultats constatés dans son inventaire, le liquidateur sera autorisé à procéder conformément aux déclarations des articles 441 du code de commerce.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur préparera un rapport au terme de sa mission à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société au L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 10.15 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant, par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, A. LAUER, R. CAURLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2012. Relation: LAC/2012/2733. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014838/69.

(120017693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012016684/10.

(120020293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.



European Society of Oncology Pharmacy, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 9, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg F 8.987.

STATUTS

Entre les soussignés,

ACKERMANN Monique, pharmacienne, Pharmacie Interhospitalière de la Côte, Chemin du Crêt 2, 1110 Morges, Suisse, nat. suisse, ASTIER Alain, pharmacien, Hôpital Henri Mondor - Sce Pharmacie, 51, bd du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94010 Créteil Cedex, France, nat. française, GLORIEUX Isabelle, pharmacienne, St. Augustinus Hospital, Oosterveldlaan-24, 2610 Wilrijk, Belgique, nat. belge, GOFFREDO Franca, pharmacienne, Instituto per la Ricera e Cura del Cancro, Strada Provinciale 142, km 3.95, 10060 Candiolo (Torino), Italie, nat. italienne, GROOS Camille, pharmacien, Hôpital Kirchberg, Pharmacie, 9, Rue Edward Steichen, 2540-Luxembourg, Luxembourg, nat. luxembourgoise, HARTWIG Per, pharmacien, Valløby Bygade 5, 4600 Køge, Danemark, nat. suédoise, HONORE Eva, pharmacienne, Valløby Bygade 5, 4600 Køge, Danemark, nat. danoise, KITIRI Stavroula, pharmacienne, Bank of Cyprus Oncology Centre, Pharmacy, 32, Acropoleos Ave, TT 2006 Nicosia, Chypre, nat. Chypriote, KOUNDAKJIAN Jeff, pharmacien, 2 Drummond Road, CH47 4AU, Merseyside, Angleterre, nat. anglaise, LAZOWSKI Jerzy, pharmacien, Mikolajczyka 12/72, 03984 Warszawa, Pologne, nat. polonaise, MEIER Klaus, pharmacien, Heidekreis-Klinikum GmbH, Apotheke, Oeninger Weg 30, 29614 Soltau, Deutschland, nat. allemande, NETIKOVÁ Irena, pharmacienne, General Teaching Hospital, Pharmacy, Karlovo nam. 32,12808 Prag, République Tchèque, nat. tchèque, PAVLICA Vesna, pharmacienne, Klinika ZA Tumore, Ilica 197, HR-10000 Zagreb, Croatie, nat. croate, SARATSIOTOU Ioanna, pharmacienne, St. Sarras anticancer Hospital of Athens, Leonida 25, 15344 Gerakas, Grèce, nat. grecque, SIMONS Kathleen, pharmacienne, Ziekenhuis Apotheek MiddenBrabant, Dr. Deelenlaan 5, 5042 AD Tilburg, Pays-Bas, nat. néerlandaise, SONC Monica, pharmacienne, onkologisches Institut Ljubljana, Zaloska 2, 1000 Ljubljana, Slovénie, nat. Slovène, TAMES Maria José, pharmacienne, Instituto Oncologico, Aldako Enea, 44, 20012 San Sebastian, Espagne, nat. espagnole, TERKOLA Robert, pharmacien, Kaiser-Franz-Josef-Spital Geriatriezentrum Favorit, Kundratstrasse 3, 1100 Wien, Autriche, nat. autrichienne,

ainsi que ceux en nombre illimité qui acceptent les présents statuts, il a été constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 (texte coordonné du 4 mars 1994) sur les associations sans but lucratif.

- **Art. 1** er . **Dénomination et Siège.** L'association est dénommée «ESOP», European Society of Oncology Pharmacy; son siège est fixé à Luxembourg. Le Conseil d'Administration peut décider d'un changement du siège social à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg. La durée de l'association est illimitée.
- Art. 2. Objet. L'association a pour but de promouvoir le développement des thérapeutiques et l'optimisation de la prise en charge des traitements des patients atteints d'un cancer.

Art. 3. Objectifs. L'ESOP s'est fixé comme objectifs:

- 3.1. de développer et de promouvoir les pratiques pharmaceutiques et cliniques en matière d'oncologie par les biais:
- de l'éducation et de la pratique
- d'un maniement optimisé et sûr des médicaments
- d'un développement de l'assurance de qualité de la prise en charge des patients
- de la recherche et du développement dans le domaine des traitements médicamenteux
- 3.2. de rendre accessible au public les nouvelles connaissances et les perfectionnements dans la prise en charge et le traitement du cancer
- 3.3. de diffuser toutes les informations utiles par la voie de publications scientifiques d'activités professionnelles de même que par la voie de séminaires et de conférences.

Art. 4.

4.1. Admission

L'association comprend trois types de membres

- membres de droit
- membres ordinaires
- membres d'honneur

Sous réserve de la condition de la nationalité prévue par le deuxième alinéa de l'article 2 6 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif ou d'une dispense de ladite condition accordée par le Gouvernement luxembourgeois

- 4.2. Membres de droit
- 4.2.1 Sont membres de droit les membres des associations nationales de pharmacie oncologique
- 4.2.2. Les associations nationales paieront les cotisations pour chacun de leurs membres; la cotisation sera fixée par l'Assemblée Générale



4.2.3. Le montant de la cotisation annuelle sera fixé par le conseil d'administration pour la première année et par la suite par les membres présents à l'Assemblée Générale. La cotisation est payable au début de l'année.

L'année financière court du premier janvier au 31 décembre.

- 4.2.4. La qualité de membre se perd
- par la démission volontaire écrite
- en cas de violation des statuts
- en cas de préjudice grave porté aux intérêts de l'association
- un membre non présent ou représenté à plus de deux Assemblées est considéré comme tacitement démissionnaire à moins qu'il ne demande expressément son maintien

La confirmation de son retrait lui sera préalablement rappelée.

- 4.3. Membres ordinaires
- 4.3.1. Peut devenir membre ordinaire tout pharmacien européen spécialisé en oncologie de même que tous ceux désireux de réaliser les objectifs de l'ESOP

Seront membres ordinaires tous les pharmaciens agréés par le Conseil d'Administration et qui sont en règle avec le paiement de leurs cotisations

4.3.2. La qualité de membre ordinaire de l'Association se perd par le décès, la démission ou la radiation pour motifs graves par le Conseil d'Administration.

Le membre concerné est préalablement sommé de se faire entendre; sa radiation est prononcée par l'Assemblée Générale.

4.4. Membres d'honneur

La qualité de membre d'honneur ou de membre à vie est conférée par l'Assemblée Générale

Art. 5. Assemblée Générale.

5.1. L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'ESOP

Elle est composée de représentants de chacun des pays composant l'association.

- 5.2. l'Assemblée Générale devra être tenue au moins une fois tous les trois ans, cette assemblée peut être convoquée par le Président du Conseil d'Administration et à défaut par le Vice-Président et, à défaut, par l'Administrateur le plus ancien en rang.
- 5.3. Tous les membres seront convoqués par écrit ou par email à l'Assemblée Générale. L'ordre du jour sera joint à la convocation.

Cette convocation ne pourra être adressée aux membres moins de 30 jours avant la tenue de l'Assemblée.

- 5.4. Chaque pays européen a le droit de désigner un délégué afin de le représenter à l'Assemblée Générale.
- 5.5. l'Assemblée Générale prendra les décisions à la majorité simple des membres présents ou représentés, chaque pays a le droit d'une voix.
 - 5.6. Représentation

Les membres peuvent être représentés par un autre membre dûment mandaté à cet effet.

- 5.7. Les résolutions sont portées à la connaissance de tous les membres par tout moyen écrit.
- 5.8. Toute nomination, démission ou révocation d'administrateurs devra être publiée aux conditions prévues par l'article 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 6. Conseil d'Administration.

6.1. L'association est administrée par un Conseil d'Administration nommé pour 3 ans par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est composé au minimum de trois administrateurs:

Un Président

Un Vice-Président

Un Trésorier

Si de besoin, des adjoints peuvent être désignés pour les postes de secrétaire et de trésorier. Si nécessaire, un poste supplémentaire de vice-président peut être créé.

Les mandats des membres du conseil d'administration sont renouvelables.

- 6.2. Les décisions du Conseil d'Administration seront prises à l'unanimité.
- 6.3. Le conseil d'Administration est responsable de la gestion de l'association et devra réaliser les décisions prises par l'Assemblée Générale
- Art. 7. Modification de statuts. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.



Art. 8. Dissolution de l'association. Dissolution de l'association sera prononcée par l'Assemblée Générale convoquée à cette fin en conformité avec la loi organique du 21 avril 1928 et notamment en conformité avec les dispositions de l'article 20.

La décision de la dissolution de l'association ne pourra être prise que si les deux tiers des membres sont présents ou représentés. Cette décision devra être prise à la majorité des deux tiers.

Art. 9. Liquidation. L'Assemblée Générale désignera deux membres du Conseil d'Administration comme liquidateurs.

Fait à Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Référence de publication: 2012015113/117.

(120017115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Fucap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 153.692.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Appeared

Mr Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

acting as a special proxy of TBU-9 S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés under number B118.122 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy dated 21 December 2011 under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy declared and requested the notary to record:

- I. That Fucap S. à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés under number B153.692 (the "Company"), has been incorporated on 11 July 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, under number C-1508 of 22 July 2010.
- II. That the subscribed capital of the Company is presently of fifty thousand Euros (\leq 50,000) divided into fifty thousand (50,000) shares, each with a nominal value of one Euro (1.00 \leq).
- III. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.
- IV. That the Sole Shareholder approves the accounts of the Company for the financial year ended on 31 December 2010.
- V. That the Sole Shareholder owns all shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company, and assumes the function of the liquidator.
- VI. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all its liabilities.
 - VII. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.
- VIII. That the Sole Shareholder fully discharges the members of the board of managers of the Company for the due performance of their duties up to this date.
- IX. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at CIE Luxembourg S.à r.l., with registered office at 29 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu



Monsieur Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de TBU-9 S.à r.l., une société anonyme, constituée sous le droit du Luxembourg, ayant son siège social à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B118.122 (le «Associé Unique»), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 21 décembre 2011, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter le suivant:

- I. Que la société Fucap S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B153.692 (la «Société»), a été constituée le 27 juillet 2009 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n°C-1508 du 22 juillet 2010.
- II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinquante mille euros (€50.000) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'un euro (€1,00).
 - III. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- IV. Que l'Associé Unique approuve les comptes de la Société pour l'année sociale s'étant terminée au 31 décembre 2010.
- V. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société, et assume la fonction de liquidateur.
- VI. Que l'Associé Unique déclare prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VII. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.
- VIII. Que décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution régulière de leur mandat jusqu'à ce jour.
- IX. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans chez CIE Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: P. SANTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59227. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014645/84.

(120017408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Cameron Lux Aud Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.331.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission avec effet au 1 ^{er} février 2012 de:

- Monsieur Dieter GROSSARTH, résidant au 132A, Rue de Dippach L-8055 Bertrange, Luxembourg; et.
- Monsieur Jean STEFFEN, résidant professionnellement au 22, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la société avec effet au 1 ^{er} février 2012 de:

- Madame Stacie JARRETT, née au Texas, USA, le 30 Octobre 1971, résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg; et
- Madame Cécile JAGER, née à Metz, France, le 6 février 1977, résidant professionnellement au 22, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Luxembourg.

En date du 1 ^{er} février 2012, le collège de gérance se compose comme suit:

- Monsieur William LEMMER;



- Monsieur Keith JENNINGS;
- Madame Stacie JARRETT; and
- Madame Cécile JAGER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 02 février 2012.

Référence de publication: 2012017162/24.

(120020904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

NEFIDF GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin. R.C.S. Luxembourg B 158.460.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NEFIDF GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée in the process of liquidation governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), incorporated by a deed of the undersigned notary of 23 December 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 825 of 27 April 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.460 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

The meeting was declared open at 12.00 p.m. by Mr Rodrigo Delcourt, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Analia Clouet, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Emmanuel Avice, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

- 1. To receive the report of the liquidation auditor and to approve the liquidation accounts;
- 2. To grant discharge to the board of managers, the statutory auditors, the liquidator and the liquidation auditor;
- 3. To acknowledge the closure of the liquidation;
- 4. To designate a place where the corporate books and records will be kept for a minimum period of 5 years and to decide on any measure relating to the closure of the liquidation;
- 5. To appoint an attorney for the purpose of settling all outstanding costs and expenses in relationship with the closure of the liquidation of the Company.
- (ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.
- (iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.
 - (v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.
 - (vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The meeting having received the conclusions of the report of the special auditor resolves to approve the liquidation accounts.

Second resolution

The meeting resolves to grant discharge to board of managers, the statutory auditors, the liquidator and the liquidation auditor.



Third resolution

The meeting resolves to close the liquidation and acknowledges that the Company in liquidation has definitely ceased to exist.

Fourth resolution

The meeting resolves that the corporate books will be kept for a minimum period of 5 years at the former registered office of the Company at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Fifth resolution

The meeting resolves to appoint Next Estate French Income and Development Fund Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.419 for the purpose of settling all outstanding costs and expenses in relationship with the closure of the liquidation of the Company.

Nothing else being on the agenda, the meeting was adjourned at 12.15 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de NEFIDF GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée en cours de liquidation régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 825 du 27 avril 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158.460 (la "Société"). Les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Me Rodrigo Delcourt, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Analia Clouet, avocate, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Emmanuel Avice, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

- 1. Présentation du rapport du commissaire à la liquidation et approbation des comptes de liquidation;
- 2. Décharge au conseil de gérance, au liquidateur, au réviseur d'entreprises agréé et au commissaire à la liquidation;
- 3. Clôture de la liquidation;
- 4. Détermination du lieu où seront conservés les livres de la Société pendant une durée d'au moins cinq ans et des autres mesures nécessaires à la clôture de la liquidation;
- 5. Nomination d'un mandataire chargé du règlement de tous les coûts et autres frais encore impayés en relation avec la clôture de la liquidation.
- (ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.
- (iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.
- (v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.



(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, après avoir entendu les conclusions du rapport du commissaire à la liquidation, d'approuver les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge au conseil de gérance, au liquidateur au réviseur d'entreprise agréé et au commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et prend acte que la Société, en liquidation, a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres de la Société seront conservés pour une durée d'au moins de cinq ans à l'ancien siège social de la Société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Next Estate French Income and Development Fund Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec un capital social de deux cents mille euros (EUR 200.000,-) ayant son siège au 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.419 pour régler tous les coûts et frais encore impayés en relation avec la clôture de la liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée à 12.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Delcourt, A. Clouet, E. Avice, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 décembre 2011. Relation: RED/2011/2924. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2012013579/133.

(120016190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

KPI Retail Property 32 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.867.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 23 décembre 2011.

Par les résolutions du 23 décembre 2011, les associés de la société ont décidés:

- que la clôture de la société à responsabilité limitée KPI Retail Property 32 S.à r.l., ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été prononcée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;
 - que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé aux actionnaires;
 - que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012016673/19.

(120020836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Cameron Lux BRL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.348.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission avec effet au 1 er février 2012 de:

- Monsieur Dieter GROSSARTH, résidant au 132A, Rue de Dippach L-8055 Bertrange, Luxembourg; et.
- Monsieur Jean STEFFEN, résidant professionnellement au 22, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Luxembourg. Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la société avec effet au 1 ^{er} février 2012 de:
- Madame Stacie JARRETT, née au Texas, USA, le 30 Octobre 1971, résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg; et
- Madame Cécile JAGER, née à Metz, France, le 6 février 1977, résidant professionnellement a4 22, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Luxembourg.

En date du 1 er février 2012, le collège de gérance se compose comme suit:

- Monsieur William LEMMER;
- Monsieur Keith JENNINGS;
- Madame Stacie JARRETT; and
- Madame Cécile JAGER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2012.

Référence de publication: 2012017163/24.

(120020905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

CS Hypermarkets No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.422.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of December.

Before Us M e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, Grand Duchy of Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 128.614

here duly represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney, delivered to him.

Said power shall remain attached to the present deed after having been signed "ne varietur" by the empowered and the undersigned notary.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- 1.- That the limited liability company "CS HYPERMARKETS No. 3 S.à r.l.", with registered office à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 129.422, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on the 25 th of June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1718 of the 14 th of August 2007.
- 2.- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) sharequotas of one hundred Euro (EUR 100.-) each.
 - 3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the sharequotas of the Company.
- 4.- That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.



- 5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.
- 7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.
- 8.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.
 - 9.- That discharge is given to the manager of the Company.
- 10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 750.-

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède :

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128.614.

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante déclare et requiert, par son mandataire, le notaire instrumentant d'acter:

- 1.- Que la société à responsabilité limitée "CS HYPERMARKETS No. 3 S.à r.l.", avec siège social à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.422, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1718 du 14 août 2007.
- 2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
 - 3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- 4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.
- 7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.
- 8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.
 - 9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.
- 10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.



Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 750,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 janvier 2012. Relation GRE/2012/101. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012015911/99.

(120019699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Fondation Helping Hand, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg G 213.

Bilan 31 décembre 2010

ACTIF	31/12/2010
ACTIF IMMOBILISE	
Immobilisations Corporelles	0
Terrains et constructions	
Autres installations, outillage et mobilier	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	0
ACTIF CIRCULANT	
Créances	
Valeurs Mobilières	0
Avoirs en banque, en compte de chèques postaux et encaisse	913 688
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	913 688
COMPTES DE REGULARISATION	0
TOTAL DE L'ACTIF	913 688
PASSIF	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES	
Résultats reportés	
Résultat de l'exercice	
Apport initial	913 688
Dons reçus	870 9 4 6
Fonds à affecter	42 743
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	913 688
PROVISIONS	
DETTES	
Dettes sur achats et prestations de services	
Dettes Fiscales et au titre de la sécurité sociale	0
Dettes fiscales	
Dettes au titre de la sécurité sociale	
Autres dettes	0
Dont la durée est supérieure à un an	
Dont la durée est inférieure à un an	



TOTAL DES DETTES	0	
COMPTES DE REGULARISATION	0	
TOTAL DU PASSIF	913 688	
Budget 2011		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Frais de gestion	800,00	
Frais de communication	300,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 100,00	
CONTRIBUTION A DES PROJETS D'UTILITE PUBLIQUE		
Cambodge (HH/HIL/2010/001): «actions communautaires pour les PSH» de CABDICO / HIL	10 000,00	
Tibet (HH/HIL/2010/002): «services de réadaptation à Chamdo» de HIL	10 000,00	
Luxembourg (HH/HIL/2010/003): «éducation au développement» de HIL	10 000,00	
Sénégal (HH/HIL/2010/004): «éducation inclusive» de HIL	10 000,00	
Inde (HH/SUR/2010/005): «femmes brûlées» de l'association SURGIR	5 000,00	
TOTAL CONTRIBUTION	45 000,00	
REVENU		
Intérêts reporté Helping Hand Asbl 2008 et 2009	26 410,48	
Intérêts prévisionnels Helping Hand asbl 2011		
Intérêts prévisionnels Helping Hand asbl 2011	15 000,00	
TOTAL REVENU		
RESULTAT		
Référence de publication: 2012014665/59.		
(120017299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.		

LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.321.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2012.

Référence de publication: 2012016706/10.

(120020303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Lupercus Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 161.803.

EXTRAIT

Il résulte que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur de la Société:

- Monsieur Paul Chambers, né le 1 ^{er} mars 1966 à Wolverhampton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012016711/19.

(120020669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.



Leto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.218.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012016679/14.

(120020171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Support Science Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.512.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven.

On the twenty eighth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company CLAN INTERNATIONAL LIMITED, with registered office at The Valley, Anguilla, British West Indies, here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- 1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "Support Science Europe S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 97512, was incorporated by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on December 2, 2003, published in the Mémorial C number 26 of January 8, 2004 (the "Company").
- 2) That the Company's capital is fixed at twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25,-) each.
 - 3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.
 - 4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.
- 5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.
- 7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).
 - 8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.
 - 9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.
 - 10) That all the shares of the dissolved company have been cancelled.
- 11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.



Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société CLAN INTERNATIONAL LIMITED, avec siège social à The Valley, Anguilla, lles Anglo Britanniques,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

- 1) Que la société à responsabilité limitée "Support Science Europe S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 97512, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 26 du 8 janvier 2004 (la "Société").
- 2) Que le capital de la Société est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.
 - 3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.
 - 4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.
- 7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).
 - 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
 - 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.
 - 10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2012. Relation GRE/2012/21. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012016195/95.

(120019594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

JS Interior Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5771 Weiler-la-Tour, 9, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 140.622.

L'an deux mille douze, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Joseph STOLTZ, indépendant, né à Luxembourg le 30 août 1966, demeurant à L-5771 Weiler-la-Tour, 9, route de Thionville.

Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "JS INTERIOR DESIGN S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5771 Weiler-la-Tour, 9, route de Thionville, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2054 du 25 août 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 140.622.

Ensuite le comparant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué à la présente assemblée, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide de désigner une enseigne commerciale. En conséquence, l'article 1 ^{er} sera modifié et aura la teneur suivante:

" Art. 1 er. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "JS INTERIOR DESIGN S.à r.l.".

La société exercera sous l'enseigne commerciale de «JS-Immobilière».".

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un atelier de peinture-décorateur, d'encadreur et de nettoyeur de bâtiments et de monuments, poseur de tapis, planchers stratifiés et d'autres revêtements de sol en matière synthétique, confectionneur de rideaux, poseur de systèmes de protection solaire et étalagiste-décorateur.

La société a également pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, y compris l'achat, la vente, la mise en vente et la location d'immeubles, ainsi que la promotion et la gestion de patrimoines immobiliers.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.".

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société, et sont estimés approximativement à € 1.000,-.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant ès-qualité qu'il agit a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Stoltz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 février 2012. Relation: EAC/2012/1466. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012016665/47.

(120020023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.



Diffuuss Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn. R.C.S. Luxembourg B 166.510.

STATUTS

L'an deux mille douze.

Le vingt janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1. Monsieur Han VERBOVEN, commerçant, demeurant à B-3583 Beringen (Paal), Gorenstraat 96.
- 2. La société de droit belge DIFFUUS, ayant son siège social à B-3583 Beringen (Paal), Gorenstraat 96, inscrite dans la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0808.821.236.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Luc VERELST, comptable, demeurant professionnellement à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 6 janvier 2012,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur* par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils entendent constituer:

Art. 1 er. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la consultancy dans le domaine du transport.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.
- Art. 4. La société prend la dénomination de DIFFUUS LUXEMBOURG S.à r.l..
- Art. 5. Le siège social est établi à Troisvierges.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1 Monsieur Han VERBOVEN, commerçant, demeurant à B-3583 Beringen (Paal), Gorenstraat 96, vingt-quatre	24
parts sociales	27
2 La société de droit belge DIFFUUS, ayant son siège social à B-3583 Beringen (Paal), Gorenstraat 96, inscrite	74
dans la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0808.821.236, soixante-seize parts sociales	76
Total: cent parts sociales	100

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingtdix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.



Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

- Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.
- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

- Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
 - Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. - Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:



Monsieur Han VERBOVEN, commerçant, demeurant à B-3583 Beringen (Paal), Gorenstraat 96.

- 2. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3. L'adresse de la société est fixée à L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. VERELST, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 janvier 2012. Relation: ECH/2012/134. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): I.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013963/119.

(120016777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Mapping International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.707.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 12 janvier 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme MAPPING INTERNATIONAL S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B69.707, dont le siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, a été dénoncé en date du 30 mars 2007.

Pour extrait conforme

Me Marco Morza

Le liquidateur

Référence de publication: 2012016733/14.

(120020133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

OCM Luxembourg Tekni-Plex Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.875.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.02.2012.

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2012016778/12.

(120020584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

SGC Investments Luxembourg, Société Anonyme Soparfi, (anc. La Rose S.A.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 44.802.

L'an deux mille douze,

Le vingt janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LA ROSE S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire André Jean Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 501 du 23 octobre 1993, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3073 du 14 décembre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 44.802.



L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Catherine BURGRAFF, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Perrine CLEMENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kévin DE WILDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Modification de la dénomination sociale de la Société de "LA ROSE S.A." en "SGC INVESTMENTS LUXEMBOURG" et modification subséquente de l'article 1 ^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:
- "1.1. Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (Les Statuts).
 - 1.2. La Société existe sous la dénomination de "SGC INVESTMENTS LUXEMBOURG".
- 1.3. La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique."
- 2. Modification subséquente de l'article 1 ^{er} de la traduction anglaise des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:
- "1.1. There is hereby established a public limited liability company (" Société Anonyme ") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended (the Law) and by the present Articles of Incorporation (the Articles).
 - 1.2. The Company will exist under the name of "SGC INVESTMENTS LUXEMBOURG".
- 1.3. The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder."
 - 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société de "LA ROSE S.A." en "SGC INVESTMENTS LUXEMBOURG" et de modifier en conséquence l'article 1 er des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 1 er . Forme et Dénomination.

- 1.1. Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (Les Statuts).
 - 1.2. La Société existe sous la dénomination de "SGC INVESTMENTS LUXEMBOURG".
- 1.3. La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique."

Deuxième résolution

Subséquemment à la modification de la dénomination sociale, l'assemblée générale décide de modifier l'article premier dans la version anglaise, lequel aura désormais la teneur suivante:



" Art. 1. Form and Name.

- 1.1. There is hereby established a public limited liability company ("Société Anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended (the Law) and by the present Articles of Incorporation (the Articles).
 - 1.2. The Company will exist under the name of "SGC INVESTMENTS LUXEMBOURG".
- 1.3. The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Burgraff, P. Clement, K. De Wilde, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 janvier 2012. Relation: LAC / 2012 / 3524. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014815/87.

(120017105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

AAIL Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.464.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 31 janvier 2012 que:

Madame Bénédicte Moens-Colleaux, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Emanuela Brero;
- Manuel Mouget;
- Peter Rutland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2012017021/21.

(120020261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Marcenaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 62.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARCENAIRE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012016734/11.

(120019975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.



Reales Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 33, rue Baudouin. R.C.S. Luxembourg B 109.264.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Actionnaire Unique de la Société en date du 2 janvier 2012 que:

- 1. Le siège social de la société est transféré au 33, rue Baudoin, L-1218 Luxembourg, avec effet immédiat.
- 2. Les démissions de M. Wim Rits et M. Robin Naudin ten Cate en tant que gérants de la Société avec effet au 24 novembre 2011 est acceptée.
- 3. M. Philippe Guyot, né le 16 juin 1981 à Le Quesnoy, France et avec adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg est nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012016832/19.

(120019833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Koningslaan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.493.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven.

On the twenty-third day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Nowa Onroerend Goed 1 B.V., a private limited company registered with the "Kamer van Koophandel" of The Netherlands under number 20146660, with registered office at NL-4811 NR Breda (The Netherlands), Nieuwe Ginnekenstraat 20D,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- 1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) KONINGSLAAN S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company"), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 67493, incorporated under the Netherlands Antilles Laws by deed executed before M.L. ALEXANDER, a civil law notary, residing in Curaçao, on November 10, 1995, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing at Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg) and now at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 25, 2002, published in the Mémorial C number 1676 of November 22, 2002.
- 2) That the Company's capital is fixed at twenty two thousand Euro (EUR 22,000.-) represented by twenty (20) shares with a nominal value of one thousand and one hundred Euro (EUR 1,100.-) each.
 - 3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.
 - 4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.
- 5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.
- 7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company even if unknown at present.



- 8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.
- 9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.
- 10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.
- 11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (\leq 1,200.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Nowa Onroerend Goed 1 B.V., une société à responsabilité limitée enregistrée auprès du "Kamer van Koophandel" des Pays-Bas sous le numéro 20146660, avec siège social à NL-4811 NR Breda (Pays-Bas), Nieuwe Ginnekenstraat 20D,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing-privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

- 1) Que la société à responsabilité limitée KONINGSLAAN S.à r.l. (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67493, a été constituée sous le droit des Antilles Néerlandaises suivant acte de M.L. ALEXANDER, notaire de résidence à Curaçao, en date du 10 novembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 septembre 2002, acte publié au Mémorial C numéro 1676 du 22 novembre 2002.
- 2) Que le capital de la Société est fixé à vingt-deux mille Euros (EUR 22.000,-), représenté par vingt (20) parts sociales d'une valeur nominale de mille cent Euro (EUR 1.100,-) chacune.
 - 3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.
 - 4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.
- 7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société et tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle.
 - 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
 - 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.
 - 10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16268. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012013505/105.

(120016048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

LCI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 157.753.

L'an deux mille douze, le vingt janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

- 1) Monsieur Luis Miguel MESTRE MARQUES PALMEIRIM, né à Alcântara, Lisbonne, demeurant à Largo do Corpo Santo, n.° 28, 5.° andar, Lisbonne au Portugal.
- 2) Madame Joana RAMALHO ORTIGÃO FERREIRA MARTINS, née à S. Joâo de Deus, Lisbonne, demeurant à Rua Victor Hugo, n.° 12, 2.° Dto., Lisbonne au Portugal.
- 3) Madame Célia Maria ANDRÉ LOPES, née à Loures, demeurant à Rua 25 de Abril, Lote 68, Milharada, Loures, au Portugal.
- 4) Monsieur João Pedro PEREIRA DE CAMPOS MONCHIQUE DE SOUSA, né à Vila Real de Santo Antonio Algarve, Portugal, demeurant à Rua do Rosmaninho, n.° 26, Caxias, Oeiras, au Portugal.

ici représentés par Madame Francine MAY, salariée, demeurant professionnellement à Ettelbruck,

en vertu de quatre procurations sous seing privée données le onze janvier 2012, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui

Les comparants agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "LCI HOLDING S.à r.l." (matr. 2010 2446 268), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 336 du 19 février 2011,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.753.

Les associés ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés transfèrent le siège social de L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, vers L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy et en conséquence décident de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts comme suit:

" Art. 5. (Premier alinéa). Le siège social de la société est établi dans la commune de Bertrange."

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 650,- EUR.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, Le 24 janvier 2012. Relation: DIE/2012/904. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 25 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013517/50.

(120015525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Marcenaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 62.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARCENAIRE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012016735/11.

(120019976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Cameron LUX CAD Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.359.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission avec effet au 1 er février 2012 de:

- Monsieur Dieter GROSSARTH, résidant au 132A, Rue de Dippach L-8055 Bertrange, Luxembourg; et.
- Monsieur Jean STEFFEN, résidant professionnellement au 22, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la société avec effet au 1 ^{er} février 2012 de:

- Madame Stacie JARRETT, née au Texas, USA, le 30 Octobre 1971, résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg; et
- Madame Cécile JAGER, née à Metz, France, le 6 février 1977, résidant professionnellement au 22, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Luxembourg.

En date du 1 ^{er} février 2012, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur William LEMMER;
- Monsieur Keith JENNINGS;
- Madame Stacie JARRETT; and
- Madame Cécile JAGER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2012.

Référence de publication: 2012017164/24.

(120021236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.



SECOLUX Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 101.092.

Assemblée Générale extraordinaire

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Secolux Management", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 101092.

L'assemblée est représentée par le seul est unique actionnaire, Administrateur-délégué et Administrateur de la dite société en la personne de Paul STIEVENART demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2 avenue Charles de Gaulle.

Lors de cette assemblée générale, les décisions suivantes ont été prises:

- Transfert du siège social de la société de L-1653 Luxembourg, 2 avenue Charles de Gaulle, à L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strasbourg.
- Transfert de l'adresse professionnelle de l'Administrateur-délégué et de l'administrateur de L-1653 Luxembourg, 2 avenue Charles de Gaulle, à L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strasbourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Paul Stiévenart

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2012017061/23.

(120020159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Odin 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 151.676.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Appeared:

Mr Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

acting as a special proxy of Odin 1 S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 151.520 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy dated 21 December 2011 under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy declared and requested the notary to record:

- I. That Odin 2 S. à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 151.676 (the "Company"), has been incorporated on 19 February 2010 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, under number C-768 of 13 April 2010.
- II. That the subscribed capital of the Company is presently of twelve thousand and five hundred Euros (\leq 12,500.00) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares, each with a nominal value of one Euro (\leq 1.00).
- III. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.
- IV. That the Sole Shareholder approves the accounts of the Company for the financial year ended on 31 December 2010.
- V. That the Sole Shareholder owns all shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company, and assumes the function of the liquidator.
- VI. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all its liabilities.
 - VII. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.
- VIII. That the Sole Shareholder fully discharges the members of the board of managers of the Company for the due performance of their duties up to this date.



IX. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at CIE Luxembourg S.à r.l., with registered office at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial de TBU-9 S.A., une société anonyme, constituée sous le droit du Luxembourg, ayant son siège social à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.520 (le «Associé Unique»), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 21 décembre 2011, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter le suivant:

- I. Que la société Odin 2 S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.676 (la «Société»), a été constituée le 19 février 2010 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° C-768 du 13 avril 2010.
- II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,00) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00).
 - III. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
 - IV. Que l'Associé Unique approuve les comptes de la Société pour l'année sociale s'étant terminée 31 décembre 2010.
- V. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société, et assume la fonction de liquidateur.
- VI. Que l'Associé Unique déclare prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VII. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.
- VIII. Que décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution régulière de leur mandat jusqu'à ce jour.
- IX. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans chez CIE Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: P. SANTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59226. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signée): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014883/83.

(120017407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck